

COMITÉ SYNDICAL

04 février 2020 à 20h00 – 50500 LES VEYS
commune de CARENTAN LES MARAIS

Relevé de décisions**Extrait de délibération**

CS 2020/10 Finances locales – Décisions budgétaires : Mise en œuvre du plan de gestion de la RNN de Beauguillot (P210201_20_RNB_PDG)

Affiché le 05 MARS 2020

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 4 février 2020 à 20 h 00 à Les Vays sur convocation de ses membres en date du 16 janvier 2020.

ÉTAIENT PRÉSENTS**avec voix délibérative**Pour la Région

Pascal MARIE (pouvoirs de Hubert LEFEVRE et Robert RETOUT), Florence MAZIER (pouvoir de Hubert **DEJEAN DE LA BATIE**)

Pour les conseillers départementaux

Françoise **LEROSSIGNOL** (pouvoir de Nicole **GODARD**), Jean **MORIN** (pouvoir de Marc **LEFEVRE**), Patrick **THOMINES** (pouvoir de Maryse **LE GOFF**),

Pour les Communautés de Communes

Michel **FAUVEL** (pouvoir de Jacky **MAILLARD**), René **HARDY** (pouvoir de Michel **COUILLARD**), Anne **HEBERT-PIQUART** (pouvoir de Laurent **PIEN**)

Pour les communes

Stéphane **BARRAULT** (La Meauffe), Jean-Marc **JOLY** (Hémevez – pouvoir de Didier **CORNIERE**), Mickaël **LALANDE** (Montmartin en Graignes), Jocelyne **LEVAVASSEUR** (Fresville – pouvoir de Hubert **MOUCHEL**), Marinette **MIGAUT** (Rauville la Place), Yann **MOUCHEL** (Varenguebec), Jean-Marie **POULAIN** (Montsenelle), Gérard **TAPIN** (Marchésieux – pouvoir de Laure **LEDANOIS**), Didier **REMON** (Beuzeville la Bastille), Alexandra **UHLMANN** (Le Mesnil Véron), Jean-Michel **GREEN** (Vouilly – pouvoir de Michel **MAUDUIT**) Erick **JEANNE** (Trévières), Michel **MARIETTE** ((Rubercy)

avec voix consultativePour les membres associés

Thierry **RENAUD** (SCOT Centre Manche), Marc **LECOUSTEY** (Chambre d'Agriculture de la Manche), Valérie **BALAGUER** (Conseil départemental de la Manche).

ÉTAIENT EXCUSÉSPour la Région

Caroline **AMIEL**, Jean-Manuel **COUSIN**, Hubert **DEJEAN DE LA BATIE**, Hubert **LEFEVRE**, Robert **RETOUT**, Nathalie **THIERRY**.

Pour les conseils départementaux

Christèle **CASTELEIN**, Jacques **COQUELIN**, Gabriel **DAUBE**, Nicole **GODARD** Marc **LEFEVRE**, Maryse **LE GOFF**, Patricia **GADY-DUQUESNE**,

Pour les Communautés de Communes

Pierre **AUBRIL**, Michel **COUILLARD**, Michel **DAVY DE VIRVILLE**, Jacky **MAILLARD**, Laurent **PIEN**

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20200306-
DELIB_CS2020_10-DE
Date de télétransmission : 06/03/2020
Date de réception préfecture : 06/03/2020

Pour les communes

André **CARPENTIER** (Millières), Didier **CORNIERE** (Sainte-Mère-Eglise), Daniel **ENAU**LT (Doville), Jean-Claude **HAIZE** (Carentan les Marais), Laurent **HUET** (Vaudrimesnil), Laure **LEDANOIS** (Pirou), Henri **LEMOIGNE** (Créances), Géraldine **MAUDUIT** (Rémilly les Marais), Hubert **MOUCHEL** (Lestre), Michel **MAUDUIT** (Isigny sur Mer)

Pour les membres associés

CAUE du Calvados, Jean-Yves **HEURTIN** (Président Chambre d'Agriculture du Calvados), Sylvain **LEREDDE**, Syndicat Mixte de la Vire

Étaient également présents (*Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin*) :

Audrey **GAUDRON**, Guillaume **HÉDOUIN**, Joëlle **RIMBERT**, Fabienne **COLLINEAU**, Jean-Baptiste **WETTON**, Marie **DEVILLE**, Denis **LETAN**, François **STREIFF**, Vanessa **LEPASQUIER**

soit un quorum de 33 membres présents sur 58
Nombre de votants 20 présents + 13 pouvoirs soit 33 votants.

CS 2020/10 Finances locales – Décisions budgétaires : Mise en œuvre du plan de gestion de la RNN de Beauguillot (P210201_20_RNB_PDG)

Montant prévisionnel phase	43 696,00€
----------------------------	------------

Le Parc gère la Réserve Naturelle Nationale de Beauguillot depuis juillet 20140. Il assure la mise en œuvre du plan de gestion 2012-2021 pour le compte de l'État.

Les opérations 2020 sont les suivantes :

ÉTUDES

Étude de faisabilité pour un projet d'aménagement d'accueil du public

Dépenses		Recettes	
2031	14 076,00€	1311 DREAL	14 076,00 €
Montant prévisionnel opération			14 076,00 €

Dans le contexte d'extension de la RNN au polder de Sainte-Marie du Mont (propriété du conservatoire du littoral), le Parc a pour projet de repenser les modalités d'accueil du public sur le site, au moyen d'un aménagement dédié. La réserve est un site majeur d'accueil du public pour la découverte des oiseaux, majeur pour le Parc et pour le département de la Manche avec plus de 40 000 visiteurs (fréquentation en augmentation mesurée par des écompteurs).

Après consultation, cette réflexion a été confiée à CERESA.

Le suivi des phoques veau-marins par ULM

Dépenses		Recettes	
6228	12 960,00 €	74718 DREAL	4 795,00 €
		7477 FEADER	8 165,00 €
Montant prévisionnel operation			12 960,00 €

Les animaux sont suivis à partir de survols en ultra léger motorisé (ULM). Tous les groupes ou les individus isolés sont photographiés. Chaque cliché est rapporté à une coordonnée géographique. Ces éléments permettent :

- un suivi des effectifs et l'identification des individus ;
- selon les opportunités, l'identification des sources de dérangement ;
- la localisation des animaux (utilisation spatio-temporelle de la baie des Veys) ;
- le nombre de jeunes nés dans la colonie.

Le suivi 2020-2021 (de juillet 2020 à décembre 2021) consiste en 18 campagnes pour un montant de 12 960 € TTC. Il est financé par la DREAL à hauteur de 4 795 € et par le FEADER à hauteur de 8 165 €.

Il vous est proposé d'attribuer cette prestation à ULM AIR COTENTIN (Frédéric Fortin).

Le Suivi botanique quinquennal

Dépenses		Recettes	
617	10 860,00 €	74718 DREAL	4 018,00 €
		7477 FEADER	6 842,00 €
Montant prévisionnel opération			10 860,00 €

Ce suivi est régulièrement conduit tous les cinq ans depuis 1989. Il permet de rendre compte de l'évolution des principaux habitats naturels constitutifs de la Réserve naturelle. Les résultats de ce suivi permettent de fournir des éléments de réflexion dans le cadre de l'évaluation du plan de gestion. L'évaluation du plan actuel (2012-2021) doit être conduite en 2021, il est donc nécessaire de réaliser ce suivi en 2020, en fonction de l'avancement du dossier d'extension de la Réserve naturelle.

L'Analyse du régime alimentaire du phoque veau-marin en baie des Veys (pour mémoire/ Budget général)

Dépenses		Recettes	
64131	12 247,00 €	74718 AFB	4 574,00 €
		7477 FEADER	7 673,00 €
Montant prévisionnel opération			12 247,00 €

Initiée en 2019 avec l'analyse d'un lot de prélèvements pour le compte du Groupe Mammalogique Normand, cette étude se poursuit en 2020 avec l'analyse de près de 400 fèces afin de préciser le régime alimentaire du phoque veau-marin en baie des Veys.

Cette étude est conduite en régie par un agent de la Réserve naturelle, formé par l'université de la Rochelle.

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20200306-
DELIB_CS2020_10-DE
Date de télétransmission : 06/03/2020
Date de réception préfecture : 06/03/2020

TRAVAUX

Entretien de fossés

Dépenses		Recettes	
61521	4 300,00 €	74718 DREAL	1 591,00 €
		7477 FEADER	2 709,00 €
Montant prévisionnel phase			4 300,00 €

Cette opération consiste à l'enlèvement des végétaux et des vases accumulés pour maintenir le bon fonctionnement du système hydraulique et permettre une gestion efficace des niveaux d'eau et ainsi assurer le maintien de la capacité d'accueil du site pour les oiseaux. Les fossés à entretenir sont d'une longueur totale de 970 mètres. Il vous est proposé d'autoriser le Président à effectuer la demande et à signer toutes les pièces afférentes.

ÉQUIPEMENT

Balisage maritime

Dépenses		Recettes	
60632	1 500,00 €	74718 DREAL	1 500,00 €
Montant prévisionnel opération			1 500,00 €

Achat de petit matériel : bouées, accastillage (chaîne, émerillons, manilles...)

Délibération : Le Comité Syndical donne son accord et autorise le Président à signer les documents afférents.

Pour extrait certifié conforme,
Transmis en Préfecture le 05 MARS 2020

Le Président du Parc,
PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU Bessin
3 Village Ponts d'Ouve
Saint-Côme-du-Mont
50600 CARENTAN-LES-MARAIS
Tél. 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr
Jean MORIN

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20200306-
DELIB_CS2020_10-DE
Date de télétransmission : 06/03/2020
Date de réception préfecture : 06/03/2020